

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° ^{04/702} du 23/07/81
MTPS.DGITP.DFP.2103/4.
Portant reclassement et nomination de
Madame OKONGO née NDZA Bernadette, Insti-
tutrice de 3° échelon des cadres de la
catégorie B, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS /

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u la loi n° 1/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u la loi n° 15/62 du 5.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires

(/u le décret n° 58/23/FP du 30.1.1958 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.1.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 5.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re
classement notamment en son article 1° & 2

(/u le décret n° 64/165 du 22.3.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'enseignement

(/u l'acte n° 046/PCP.SPCC.EP du 12.11.1974 portant applica-
tion des statuts de l'Ecole du Parti près le Comité Central du Parti
Congolais du Travail

D.G.B.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/195 du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indicatifs des fonctionnaires

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u le décret n° 80/050 du 27.12.1960 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat

(/u le décret n° 80/544 du 26.12.1980 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
n° 80/644 du 25.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres

(/u l'arrêté n° 3870/MEN.DPA du 20.6.1981 portant promotion
des Instituteurs et Instituteurs de la catégorie B, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1979

.../...

[Handwritten mark]

(/u la décision n° 009-PCT-CC-PP-DIE-ESP du 4.10.1982 mettant certains Instituteurs Politiques en stage de trois (3) ans à l'Ecole Supérieure du Parti près le Comité Central du Parti Congolais du Travail

(/u la lettre n° 016-MEN-DGAS-DPA du 7.1.1984 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressée

(/u la demande de l'intéressée en date du 20.12.1983.

D E C R E T E

ARTICLE 1° : Madame OKONDO née ~~BOGA~~ Bernadette, Institutrice de 3° échelon, indice 700 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques option Philosophie (session 1983), délivré par l'école Supérieure du Parti près le Comité Central du Parti Congolais du Travail, est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Professeur de Lycee de 1° échelon, indice 830 A C Cénéant

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressée, à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Brazzaville, le 23 JUILLET 1984

[Handwritten signature]

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances

[Handwritten signature]

Itihi Ossetoumba LEKOUNDOU.-

[Handwritten signature]

Antoine NDIRAGA OBAMA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

[Handwritten signature]

Bernard COMBO MANSIONA.-

AMPLIATIONS/

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 3
- DGE 3
- DCP 3
- MEN 3
- DPA 3
- DOSSIER 3
- INTÉRESSÉE 1
- SGCM/BC 2.-

[Handwritten mark]